

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01047 Numéro SIREN : 841 106 941 Nom ou dénomination : A.G.H

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2024 sous le numéro de dépôt 2219



Experts comptables
Commissaires aux comptes

EXPERTISE, CONSEIL, AUDIT

EURL A.G.H

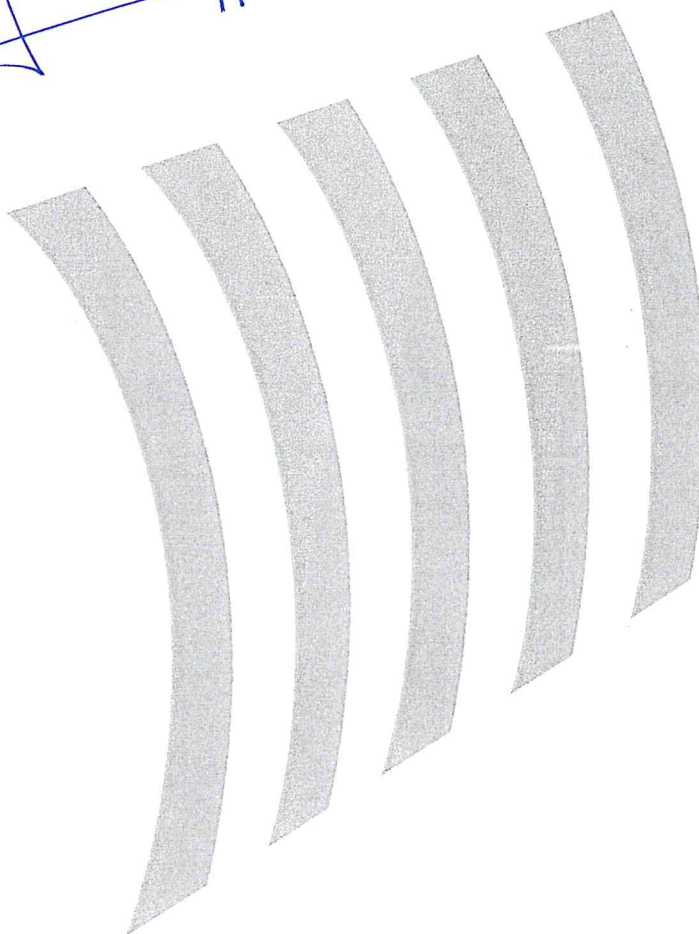
9848 rue Gustave Eiffel

76230 BOIS GUILLAUME

Copie certifiée conforme

Exercice

du 01/01/2023 au 31/12/2023



DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

7 rue Andrei Sakharov
76130 Mont Saint Aignan
Tél : 02.35.61.45.00
mail : decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr



Désignation de l'entreprise		EURL A.G.H		9848 rue Gustave Eiffel		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Espace Leader		76230 BOIS GUILLAUME			
SIRET		8 4 1 1 0 6 9 4 1 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	620 124	042		620 124	670 124
	Total I (5)	044	620 124	048		620 124	670 124
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	55 232	086		55 232	7 930
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	55 232	098		55 232	7 930
	Total général (I + II)	110	675 356	112		675 356	678 055
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500 000		500 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50 000		17 590	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134		75 175		55 758	
	Résultat de l'exercice	136		(1 352)		101 827	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		623 823		675 175	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 200		1 200	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	35 333		50 333		1 680
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		51 533		2 880		
Total général (I + II + III)				180	675 356		678 055
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	249 195	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL A.G.H		Néant ☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022					
				1	2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214						
				218						
				222						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224						
	Production immobilisée *			226						
	Subventions d'exploitation reçues			230						
	Autres produits			232						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 352	1 430				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244						
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252						
	Dotations aux amortissements *			254						
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 352	1 430			
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 352)	(1 430)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		103 935				
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) } 348			300		240				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		438				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 352)	101 827			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	1 352			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexies)	992		
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. perdecies)	127					
dont divers *		Crédance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		Déficit col. 2	354	1 352	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		Déficit col. 2	372	1 352	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **675 356** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **0** euros et un total **charges** de **1 352** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 352** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Préambule des annexes

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes applicables à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Compte courant de la filiale AGM au 31/12/2023 : 93 708.93 € débiteur
Compte courant de la filiale AGI 1 au 31/12/2023 : 127 000 € débiteur
Compte courant de la filiale SCI Revers au 31/12/2023 : 27 886 € débiteur
Compte courant de la filiale AGC au 31/12/2023 : 600 € débiteur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Outillage Atelier	Linéaire	3 ans
Installations et agencements	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La détermination de la valeur d'utilité intègre les résultats et les capitaux propres de la filiale, et, le cas échéant, de ses propres filiales, les perspectives de rentabilité future et l'importance de la filiale.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	670 124,35			50 000,00	620 124,35
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	670 124,35			50 000,00	620 124,35

TOTAL	670 124,35				50 000,00	620 124,35
--------------	------------	--	--	--	-----------	------------

--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	249 194,93	249 194,93	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	249 194,93	249 194,93	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00	1 200,00		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 000,00	15 000,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	35 333,09	35 333,09		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	51 533,09	51 533,09		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	35 333,09			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 759,00	284,2524	500 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 759,00	284,2524	500 000,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Etat exprimé en euros		31/12/2023		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
AGB				10 000,00	10 343,44	100,00	10 000,00	10 000,00
AGM				15 000,00	57 529,37	100,00	15 000,00	15 000,00
AGC				240 000,00	554 388,59	100,00	345 275,00	345 275,00
2. Participations (10 à 50 %)								
REVIERS				1 500,00	1 500,00	40,00	600,00	600,00
1. Filiales (Plus de 50 %)								
AGB						372 630,61	(196,64)	
AGM				93 708,93		231 248,00	23 388,18	
AGC				600,00		4 092 184,19	90 632,92	
2. Participations (10 à 50 %)								
REVIERS				27 886,00				
B. Renseignements globaux				Filiales non reprises en A			Participations non reprises en A	
				françaises		étrangères		
Capital								
Capitaux propres								
Quote part détenue en pourcentage								
Valeur comptable des titres détenus - Brute								
Valeur comptable des titres détenus - Nette								
Prêts et avances consentis								
Montant des cautions et avals								
Chiffre d'affaires								
Résultat du dernier exercice clos								
Dividendes encaissés								

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		480
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		480
<i>FOURNISSEURS - FNP</i>	<i>480</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

A.G.H
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 Euros
Siège social : 9848, rue Gustave Eiffel - Espace Leader
76230 BOIS GUILLAUME

841 106 941 RCS ROUEN

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 7 FÉVRIER 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à
-1.352,00 Euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1.352,00 Euros
<i>Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur :</i>	<i>125.174,80 Euros</i>
<i>- Duquel il convient de déduire le dividende versé le 29/12/2023 :</i>	<i>-50.000,00 Euros</i>
<i>- Portant ainsi le report à nouveau à :</i>	75.174,80 Euros

Le solde :	73.822,80 Euros
 A titre de dividende à l'associé unique :	 50.000,00 Euros
Soit 28,43 Euros par part	

Le solde	23.822,80 Euros

En totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à 23.822,80 Euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 07 février 2024.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

17.590,00 Euros, soit 10,00 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17.590,00 Euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

50.000,00 Euros, soit 28,43 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50.000,00 Euros

Certifié conforme
La Gérance

